

CONCOURS EKILIBRE

DOSSIER DU PARTICIPANT

3^{ème} EDITION
CONCOURS
EKILIBRE
2007 | 2008

Informations générales

Définitions

3 fiches d'inscriptions

Règlement du concours



Informations générales

1 - Objet du concours

La DIIESSES (Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Economie Sociale) organise en partenariat avec le Crédit Coopératif, la Poste et la SNCF, un concours pour promouvoir la création d'entreprises dans les secteurs du Commerce Equitable et du Commerce Solidaire.

2 - Publics concernés

Toute personne morale ou physique résidant en France métropolitaine, porteuse d'un projet de création d'entreprise, quelque soit sa forme juridique, d'association ou fondation, ayant pour objet le développement d'une activité de Commerce Equitable ou de Commerce Solidaire.

OU

Aux entreprises, quelques soient leurs formes juridiques, aux associations ou fondations, **créées depuis le 1er Janvier 2005**, et dont l'activité principale est liée au Commerce Equitable ou au Commerce Solidaire

Le siège social de l'organisation concourante doit être situé en France métropolitaine.

3 - Calendrier du concours :

Date de retrait des dossiers de candidature : **à compter du 20 juin 2007**

Date limite de remise des dossiers : **le 15 novembre 2007**

Remise des Prix : au cours du 1er trimestre 2008 (date à préciser)

4 - Prix décernés :

EKILIBRE 2007/2008 décernera trois prix dotés par les partenaires - Crédit Coopératif, La Poste, SNCF - de 5 000 € chacun :

- **Le prix du Commerce Equitable**
- **Le prix du Commerce Solidaire**
- **Le prix « Coup de Cœur de l'Economie Sociale » (pour les activités relevant des statuts de l'économie sociale).**

Les trois lauréats pourront utiliser la mention « lauréat du concours EKILIBRE » dans leur communication.

Définitions

1- Le Commerce Equitable

Selon l'Article 60 de la loi du 2 août 2005, « Le commerce équitable s'inscrit dans la stratégie nationale de développement durable.

Au sein des activités du commerce, de l'artisanat et des services, le commerce équitable organise des échanges de biens et de services entre des pays développés et des producteurs désavantagés situés dans des pays en développement. Ce commerce vise à l'établissement de relations durables ayant pour effet d'assurer le progrès économique et social de ces producteurs. »

Il doit permettre :

- de privilégier des relations commerciales durables avec les producteurs ;
- d'assurer la transparence sur les conditions de travail, les salaires, la durée des relations, le processus de production et de distribution, les prix et les marges... ;
- de contrôler le respect de ces principes à chaque étape du processus de commercialisation ;
- d'établir le circuit le plus court et le plus simple entre les producteurs et les consommateurs ;
- d'encourager les producteurs à l'autonomie en privilégiant la diversification des débouchés ;
- de valoriser les potentiels locaux des producteurs ;
- d'utiliser de manière raisonnée les matières premières et les sources d'énergie ;
- d'informer le consommateur afin de lui permettre d'effectuer un achat responsable.

2 - Le Commerce Solidaire :

Le commerce solidaire ne bénéficie pas d'une définition juridique stricte. Il qualifie aussi bien des échanges Nord / Sud, que ceux réalisés au sein même des pays du Nord. Ces échanges reposent sur des modes de production et de distribution établis pour soutenir des personnes et des groupes de personnes en situation de fragilisation sociale. Il signifie aussi une pratique qui vise à réduire les inégalités au sein même des pays du Nord.

FICHE D'INSCRIPTION N°1

Cocher la case correspondant à votre cas :

PROJET EN CREATION
Forme juridique de la structure envisagée (coopérative, SARL, SA, ...) :

ORGANISATION EXISTANTE
Forme juridique :
Date de création :

Préciser la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir :

CATEGORIE COMMERCE EQUITABLE
 CATEGORIE COMMERCE SOLIDAIRE

Je soussigné (e)

Nom, prénom :

Date et lieu de naissance :/...../19.....

Adresse complète :
.....
.....
.....

- Déclare déposer un dossier de candidature du Concours EKILIBRE
- Déclare avoir lu le règlement du concours figurant dans le dossier du participant et en accepte les conditions.

Fait à :

Le :/...../2007

Signature :

FICHE D'INSCRIPTION N°2

PRESENTATION DU PROJET

Ce questionnaire va vous permettre de décrire votre projet et activité selon les orientations demandées. Toutes les rubriques devront être renseignées, les absences de réponse devant être justifiées. Vous pouvez fournir en annexe des documents pour compléter vos réponses. L'ensemble du dossier ne doit pas excéder 15 pages (conformément à l'article 4 du règlement de ce concours).

I - Présentation du dossier (Origine, originalité, spécificités, atouts, description du produit, du service ou du procédé, de la technologie innovante, de l'équipe, des obstacles à surmonter...)

II - Principal secteur de développement d'activité et étude de marché (Définition du marché cible, tendance du marché, étude de concurrence...)

III - Justification (notamment, en quoi ce projet est-il innovant et réaliste dans une perspective de commerce équitable ou de commerce solidaire ?)

IV - Etude commerciale et technique

Actions commerciales envisagées ou réalisées

Réseaux de distribution à mettre en place

Evaluation du chiffre d'affaires et de son évolution

Etudes nécessaires au développement du projet ou études déjà réalisées

Dépôt de brevet ou de propriété industrielle ou intellectuelle (à prévoir ou déjà déposé)

Aspects réglementaires à respecter

Principaux fournisseurs

Principaux partenaires

V - Moyens financiers et humains

Joindre le budget prévisionnel et, le cas échéant, le budget des années antérieures

> Précisions notamment sur :

- Affectations pour les investissements immobiliers, humains et matériels

- Apport personnel

- Emprunt à moyen et long terme

- Subventions attendues ou perçues (tant des pouvoirs publics que de partenaires privés)

- Nombre de salariés et prévisions d'embauche

VI - Perspectives de développement : objectifs de l'organisation

	2005	2006	2007	2008
Chiffre d'affaires				
Marge brute (%)				
Unités vendues				
Nombre de clients				
Dépenses				
Marketing et commercialisation				
Frais généraux				
Autres				
Total dépenses				
Résultat d'exploitation				

FICHE D'INSCRIPTION N°3

FICHE RESUME DU DOSSIER

Cette fiche « résumé du dossier » est à remplir obligatoirement.

Veillez présenter en **20 lignes maximum** votre projet ou votre activité, en suivant les quatre orientations demandées :

Objectif :

.....
.....
.....
.....
.....

Atout principal et justification :

.....
.....
.....
.....
.....

Distribution :

.....
.....
.....
.....
.....

Perspective :

.....
.....
.....
.....
.....



REGLEMENT COMPLET DU CONCOURS EKILIBRE **à lire obligatoirement**

Pour concourir valablement, le dossier doit :

- remplir les conditions d'éligibilité fixées à l'article 2 ;
- être complet (voir article 3) ;
- être présenté selon le format demandé dans l'article 4 ;
- être remis aux organisateurs dans les limites fixées à l'article 5.

Article 1/ Objectifs du concours

Ce concours a pour objectifs de :

- Promouvoir un projet de création d'une entreprise, quelque soit sa forme juridique, d'une association ou fondation, ayant pour objet le développement d'une activité de Commerce Equitable ou de Commerce Solidaire.
- Récompenser une organisation (entreprise, quelque soit sa forme juridique, association ou fondation) dont l'activité principale est liée au Commerce Equitable ou au Commerce Solidaire, **créée depuis le 1er Janvier 2005.**

Article 2/ Conditions d'éligibilité

Le concours s'adresse à :

Toute personne morale ou physique résidant en France métropolitaine, porteuse d'un projet de création d'entreprise, quelque soit sa forme juridique, d'association ou fondation, ayant pour objet le développement d'une activité de Commerce Equitable ou de Commerce Solidaire.

OU

Aux entreprises, quelques soient leurs formes juridiques, aux associations ou fondations, **créées depuis le 1er Janvier 2005** et dont l'activité principale est liée au Commerce Equitable ou au Commerce Solidaire. Le siège social de l'organisation concourante doit être situé en France métropolitaine.

Les membres du jury et les agents de la DIISES ne peuvent participer à ce concours.

Article 3/ Modalités du dossier de candidature

Un seul dossier par projet sera admis.

Les dossiers de candidature sont à télécharger à partir du 20 juin 2007 sur :

<http://www.travail.gouv.fr/concours-ekilibre-5649.html>

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :

- La fiche d'inscription remplie et signée (fiche n°1) ;
- La fiche « résumé du dossier » remplie (fiche n°2) ;
- La présentation du projet ou de l'activité (fiche n°3) : toutes les rubriques devront être renseignées, les absences de réponse devant être justifiées ;
- Le (s) curriculum vitae de la (des) personne(s) responsable(s) du dossier ;
- Pour les organisations existantes : un document attestant l'existence de l'organisation (exemples : pour une association, récépissé de déclaration à la préfecture ou la photocopie de la parution au journal officiel / pour les entreprises commerciales, le numéro au registre du commerce, numéro de Siret, K-bis etc.)

Tout dossier incomplet sera considéré comme non recevable.

Article 4/ Présentation du dossier de candidature

Chaque dossier doit être présenté selon la forme suivante :

- **Une version papier format A4.** L'ensemble du dossier (fiches 1, 2 et 3, le curriculum vitae, le cas échéant, le document attestant l'existence de l'organisation et les annexes) ne doit pas excéder 15 pages.
- **Une version sur CD Rom, copie conforme de la version papier**

La version papier et la version CD Rom doivent faire l'objet d'un seul envoi.

Tout dossier ne respectant pas cette présentation sera considéré comme non recevable.

Article 5/ Date de clôture pour le dépôt du dossier de candidature

La date de clôture pour le dépôt des dossiers de candidature est fixée au **15 novembre 2007.**

Les dossiers devront être envoyés à la DIIESSES par **voie postale uniquement, avant le 15 novembre 2007 minuit,** (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse postale suivante :

Concours EKILIBRE - DIIESSES
39-43, quai André Citroën
75739 PARIS CEDEX 15

Tout dossier envoyé après le 15 novembre 2007 minuit sera considéré comme non recevable.

Article 6/ Critères de sélection

La sélection des projets se fera sur la base des critères suivants :

- caractère innovant du projet ;
 - viabilité économique du projet ;
 - éthique du projet :
- > Pour la catégorie « Commerce Equitable » : le respect des principes du Commerce Equitable susmentionnés
> Pour la catégorie « Commerce Solidaire » : prise en compte des objectifs du Commerce Solidaire susmentionnés

Article 7/ Modalités de sélection et Jury

Les organisateurs du concours se réservent le droit de procéder à une pré sélection.

Le Jury de sélection finale, composé de personnalités qualifiées nommées par la DIIESSES, sera présidé par le Délégué interministériel à l'innovation, l'expérimentation sociale et l'innovation sociale.

Le Jury délibère valablement si la moitié, au moins, de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés et en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Jury ne sera pas tenu de justifier ses choix auprès des candidats. Aucune réclamation ou contestation des résultats ne sera admise.

Article 8/ Remise des prix

La remise des prix se déroulera au cours du 1er trimestre 2008 (date et lieu à préciser ultérieurement).

Les lauréats seront informés par courrier nominatif.

Les organisateurs du concours se réservent le droit d'inviter les 10 meilleurs dossiers de chaque catégorie à la remise des prix.

Les trois dossiers récompensés (un pour la catégorie « Commerce Equitable », un pour la catégorie « Commerce Solidaire », et le prix « Coup de Cœur de l'Economie Sociale ») recevront chacun un prix d'un montant de 5 000 €.

Les organisateurs se réservent le droit d'orienter les projets non retenus vers d'autres procédures d'accompagnement.

Article 9/ Obligations des parties

Par son inscription, le candidat s'engage à renoncer à toute poursuite à l'encontre des organisateurs du concours et de ses représentants.

Par son inscription, le candidat autorise la DIISES à publier son nom, prénom et ses coordonnées ainsi que la description non confidentielle de leur projet dans le cadre des actions d'information et de communication liées au concours EKILIBRE, sans prétendre à un quelconque droit.

Les organisateurs et les membres du jury s'engagent à respecter la confidentialité des dossiers.

les organisateurs se réservent le droit d'orienter les projets non retenus vers d'autres procédures d'accompagnement.

Article 10/

La participation au concours EKILIBRE implique la totale acceptation de ce règlement.



**3^{ème} EDITION
CONCOURS
EKILIBRE
2007 | 2008**